

# UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027

## Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**

**Ofi Invest Asset Management**

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt  
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342



**Ofi invest**  
Asset Management

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

UFF Oblig Perspectives 2027.

### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

### Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

### Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
Part A - FR001400FS23	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance commercialisés par l'Union Financière de France Banque	Une part	Une part
Part D - FR001400FS31	Distribution	Distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance commercialisés par l'Union Financière de France Banque	Une part	Une part

### Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de délivrer, sur la durée de placement recommandée de cinq ans, une performance nette de frais de gestion, de couverture et d'estimation de défaut calculée par la société de gestion, annualisée de 3% soit de la date de création du Fonds au 31 décembre 2027, en s'exposant sur les marchés de taux internationaux via des titres, libellés en euro, appartenant à la catégorie « spéculative à haut rendement ». Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion ; dans le cas où le taux de défaut constaté dans le portefeuille serait supérieur au taux de défaut implicite calculé à partir des prix de marché, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. La stratégie du FCP sera d'acquérir les titres sélectionnés, et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus six mois après le 31 décembre 2027.

## Indicateur de référence

Compte-tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie mise œuvre, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

## Stratégie d'investissement

### Stratégie utilisée :

La stratégie d'investissement du FCP consiste à sélectionner de manière discrétionnaire, au sein de l'univers d'investissement composé de 350 émetteurs environ, des obligations et autres titres de créance, libellés en euro, émis par des émetteurs privés (et accessoirement des émetteurs publics) ayant leur siège social situé dans toutes zones géographiques y compris des pays émergents ou des pays hors OCDE dans la limite de 10% de l'actif net. Le FCP a une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créances et à les détenir jusqu'à leur échéance.

Le FCP cherche ainsi à optimiser le taux actuarial moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2027.

Le gérant construit le portefeuille du FCP en recherchant une diversification des titres (chaque émetteur d'obligation sera limité 5% à de l'actif net et chaque émission sera limitée à 3% de l'actif net).

### Critères financiers :

Le processus de sélection des titres prendra ensuite appui sur :

- Une analyse « crédit » de l'émetteur reposant sur un examen détaillé de l'émetteur, y compris la compréhension des principaux risques liés au modèle, aux finances et aux politiques financières de l'émetteur. L'examen des états financiers repose sur une analyse détaillée des déclarations publiées et des discussions avec la direction concernant les politiques financières, les indicateurs de performance récents et les perspectives de performance future ;
- Une étude de la structure du titre ;
- Une étude comparative de la modélisation et du prix de revient du titre.

Une fois le portefeuille du FCP constitué, le gérant peut être amené à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs. Il procédera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, ou son profil de risque potentiel en fonction des nouvelles opportunités de marché et sur des émetteurs dont l'analyse fondamentale serait éventuellement remise en cause, sans cependant modifier significativement les caractéristiques de maturité du FCP.

Les titres nouvellement acquis en cours de vie viseront à respecter les mêmes critères de notation et de maturité que les titres acquis à la constitution du portefeuille du FCP.

La gestion du FCP sera conduite de telle sorte que la sensibilité aux taux demeure comprise entre 0 et 7. Compte-tenu de la stratégie du FCP, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.

Pendant la période de souscription et de constitution du portefeuille, le gérant se réserve la possibilité de rester investi à hauteur de 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire.

Une fois le portefeuille du FCP constitué, le gérant procèdera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, comme indiqué précédemment.

A l'échéance du FCP, soit le 31 décembre 2027, la société de gestion pourra faire le choix de fusionner le FCP, de le liquider ou de reconduire sa stratégie, sous réserve de l'agrément de l'AMF.

Dans la phase de désinvestissement du FCP, le recours aux instruments du marché monétaire sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	[0 ; 7]
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Euro : 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	Le FCP ne supportera aucun risque de change
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Toutes zones géographiques : jusqu'à 100% de l'actif net Pays-émergents ou pays hors OCDE : jusqu'à 10% de l'actif net

#### Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille (hors liquidités, OPC et produits dérivés) devra être supérieure à :

- 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « spéculative à haut rendement » (la « Poche High Yield ») ;
- 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « Investment Grade » (la « Poche Investment Grade »).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison comprenant les valeurs de l'indice Bloomberg Euro High Yield, que la société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf). Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Le Fonds n'est pas labélisé ISR.

#### Règlementation SFDR :

#### Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 11% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

#### Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Les actifs hors dérivés intégrés :

##### Actions et titres donnant accès au capital :

Le FCP n'a pas vocation à être exposé au marché actions.

##### Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et autres titres de créance dont la maturité ne peut excéder le 30 juin 2028. Cependant, le gérant pourra sélectionner des titres dont la maturité dépasse la date précitée à condition que ces titres bénéficient d'une première option de remboursement (« call ») antérieure à l'échéance du FCP, soit le 31 décembre 2027. Entre 90% et 100% de l'actif net des titres détenus seront des titres émis par le secteur privé, le reste pouvant être émis par le secteur public. Le niveau d'utilisation généralement recherché des titres de créance et des instruments du marché monétaire, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par la société de gestion, sera de 100% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui ne peut pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations souveraines (dans la limite de 10% maximum de l'actif net)
- Obligations high yield
- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations avec Payment-In-Kind, dites « PIK Notes » (obligations pour lesquelles le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en numéraire)
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Obligations callables
- Obligations puttables

Les titres seront libellés en euro. Le FCP ne sera pas exposé à un risque de change.

Le FCP n'aura pas recours à des obligations contingentes convertibles (dites « Cocos »).

Les titres seront émis par des émetteurs ayant leur siège social situé dans toutes les zones géographiques. La part des titres issus de pays émergents et de pays hors OCDE est limitée à 10% de l'actif net.

Entre 70% et 100% des titres de créance sélectionnés bénéficieront d'une notation de qualité spéculative dite « à haut rendement » (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation inférieure à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra investir, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des titres de créance de notation allant de CCC+ à CCC- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou une notation de CCC sur l'échelle de notation de Fitch ou de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le FCP pourra également détenir dans la limite de 30% des titres de créance de qualité « Investment Grade » (notation supérieure à BBB- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation supérieure à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

A l'exception de la période de constitution du portefeuille et de la phase de désinvestissement (échéance du FCP), les catégories d'instruments du marché monétaire utilisées seront les suivantes, à hauteur de 10% maximum de l'actif net : titres de créance négociables et OPC monétaires. L'utilisation de ces instruments sera limitée à la seule gestion des liquidités.

#### **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

#### Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés, dans la limite de 10% de l'actif net, dans les conditions définies ci-après :

#### Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

#### Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (single name)

#### Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

#### Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants :

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

#### Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

#### Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille au marché des taux.

#### Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

#### Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

#### Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

#### Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net).

#### Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP. Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous). Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

#### Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

## Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

### **Risques principaux :**

#### Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

#### Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

#### Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

#### Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

#### Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discréction unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

#### Risque de Mark to Market :

Dans la mesure où le FCP peut investir dans des titres de créances dont la maturité est supérieure à l'échéance du FCP (par exemple des obligations « callables »), ces titres pourraient faire l'objet d'une revente avant leur échéance. Leur valeur sera donc influencée par l'état des marchés à cette date et pourrait s'effectuer à un prix inférieur à leur prix d'achat.

#### Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

#### Risques accessoires :

##### Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du Fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

##### Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

##### Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé de manière accessoire à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

##### Risque lié aux pays des marchés émergents :

Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écartier des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

#### **Durée de placement recommandée**

Cinq (5) ans.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 :

- Modification de la méthodologie ESG ;
- Minimum d'investissement durable de l'actif net : 11%.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Le DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

19/09/2025 :

- Modification de la fourchette de détention des titres de créance de qualité « Investment Grade » qui passe à 30% au lieu de 10% et entraîne la modification de la poche High Yield qui passe entre 70% et 100% au lieu de 90%.

## CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

## AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### Union Financière de France Banque

UFF Contact

72 avenue de l'Europe, 92274 Bois-Colombes Cedex- France

Téléphone : 0 805 805 809 (service et appel gratuits)

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site internet : [www.uff.net](http://www.uff.net)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Contexte économique et financier

#### États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité<sup>1</sup> du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

#### Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation<sup>2</sup> Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

<sup>1</sup> Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

<sup>2</sup> Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

### Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

### Taux longs<sup>3</sup> :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread<sup>4</sup> vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

### Crédit<sup>5</sup> :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité<sup>6</sup> persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement<sup>7</sup> avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR<sup>8</sup>). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité<sup>9</sup> (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate<sup>10</sup>) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit<sup>11</sup> se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »<sup>12</sup> et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

<sup>3</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>4</sup> Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

<sup>5</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>6</sup> Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

<sup>7</sup> Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

<sup>8</sup> Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.

<sup>9</sup> Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

<sup>10</sup> Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

<sup>11</sup> Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

<sup>12</sup> L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

### Actions<sup>13</sup> :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP<sup>14</sup>. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

### **Politique de gestion**

Sur la période, le marché du crédit européen a fait preuve d'une remarquable résilience dans un environnement pourtant marqué par une forte volatilité macroéconomique et géopolitique. Les politiques monétaires ont divergé entre les deux rives de l'Atlantique, avec une BCE engagée dans un cycle de baisse des taux, tandis que la Fed a maintenu une posture plus prudente, voire restrictive, en dépit des pressions politiques. Les tensions commerciales initiées par l'administration Trump ont rythmé l'année, alternant phases de durcissement et assouplissements, influençant les anticipations de croissance et d'inflation.

Dans ce contexte, le crédit a bénéficié d'un fort engouement des investisseurs, attirés par un portage encore attractif malgré la compression progressive des primes de risque. Le segment du haut rendement a surperformé, porté par les notations BB et B, tandis que les CCC ont souffert de restructurations et d'une hausse des taux de défaut. Les flux entrants ont été constants tout au long de l'année, soutenant la performance des actifs risqués. Le marché primaire a été particulièrement dynamique, avec des volumes d'émissions record, permettant aux émetteurs de refinancer leur dette dans des conditions favorables.

La gestion du Fonds a été opportuniste, avec quelques arbitrages pour capter la performance tout en maîtrisant le risque. Le portefeuille a été progressivement repositionné en cohérence avec la stratégie Buy & Hold et ainsi, les remboursements ont été réinvestis rapidement pour maintenir un taux d'investissement élevé. Les choix d'allocation ont privilégié des profils solides et défensifs, tout en évitant les émetteurs les plus exposés aux risques de défaut ou aux incertitudes sectorielles.

La performance annuelle est positive. Le Fonds aborde la prochaine période avec un positionnement équilibré, combinant portage attractif et maîtrise du risque, dans un environnement où les incertitudes politiques et économiques restent présentes.

<sup>13</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>14</sup> Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

## Performances

Compte-tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie mise œuvre, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance du FCP s'élève à 4,23% pour la part A et à 4,15% pour la part D.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027 PART A	FR001400FS23	30/09/2024	30/09/2025	4,23%	-	111,25 €	115,96 €
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027 PART D	FR001400FS31	30/09/2024	30/09/2025	4,15%	-	111,61 €	111,62 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)					
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027	OBLIGATIONS	DE000A4DFLP8	SCHA AG 4.25 04-28	5 700 000,00	
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027	OPC	FR0011521525	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO C	2 593 170,16	
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027	OBLIGATIONS	XS2615006470	MONI HO 8.75 05-28		2 210 250,00
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027	OBLIGATIONS	XS2333564503	DUFR ON 3.375 04-28	896 320,00	2 117 220,00
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027	OBLIGATIONS	XS2619047728	BENT IN 9.375 05-28	210 250,00	1 936 216,00
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027	OBLIGATIONS	XS1901137361	CELA US 2.125 03-27	1 916 032,00	
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027	OBLIGATIONS	XS2332250708	ORGA CO 2.875 04-28	1 854 526,00	381 592,00
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027	OBLIGATIONS	XS2423013742	EDRE OD 5.5 07-37		1 832 027,50
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027	OBLIGATIONS	XS2761222400	GOLD SAS FLR 02-30		1 818 120,00
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027	OBLIGATIONS	ES0265936015	NCG BAN 4.625 04-30		1 706 800,00

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

#### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

#### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

#### Informations relatives à l'ESMA

##### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

##### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2025
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- Crédit : Pas de position au 30/09/2025
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

##### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/09/2025
- Options : Pas de position au 30/09/2025

##### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

#### Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, UFF Oblig Perspectives 2027 n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Partie quantitative :

#### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (\*\*), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(\*\* Bonus 2024 versé en février 2025)

## Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
**UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027**

Identifiant d'entité juridique :  
**5493000BHT9QRTHNEB61**

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : _____ %  <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE  <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d' <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : _____ %	<input checked="" type="radio"/> Non  <input type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 40,03% d'investissements durables  <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE  <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE  <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social  <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027 (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 40,03% d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieur à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison comprenant les valeurs de l'indice Bloomberg Euro High Yield, que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

L'univers ISR de comparaison est cohérent avec la stratégie d'investissement du Fonds.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint 6,04 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 6,02 sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi 40,03% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

### ● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille atteint **6,50** sur 10 ;
- **Le score ESG de l'univers de comparaison comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Euro High Yield TR** est de **6,27** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 11% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 40,03%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

**Les principales incidences négatives**  
 correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

**La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.**

**Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.**

**Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.**

**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**



Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	6356,94 Teq CO2	4747,58 Teq CO2	Ajustement de la formule

Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 2	Emissions de GES de niveau 2	Taux de couverture = 62,86 %	Taux de couverture = 44,49%	d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR	Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivie pour les fonds éligibles au label ISR ; Mesures additionnelles définies en 2025 ; Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .
			1919,21 Teq CO2	1305,99 Teq CO2		
		Emissions de GES de niveau 3	Taux de couverture = 62,86 %	Taux de couverture = 44,49%		
			64075,89 Teq CO2	41375,19 Teq CO2		
		Emissions totales de GES	Taux de couverture = 62,86 %	Taux de couverture = 44,49%		
			72352,05 Teq CO2	47428,76 Teq CO2		
			Taux de couverture = 62,86 %	Taux de couverture = 44,49%		
			Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Renforcement des seuils sur d'exclusions sur la politique charbon et pétrole et gaz.			
		2. Empreinte carbone	903,32 (Teq CO2/million d'EUR)	804,72 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. Mesures additionnelles définies en 2025 : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
			Taux de couverture = 62,86 %	Taux de couverture = 44,49%		
		3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	885,35 (Teq CO2/million d'EUR)	850,26 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate.
		Taux de couverture = 64,08 %	Taux de couverture = 44,49%			

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

						<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			0,02 %	0,04 %		Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Taux de couverture = 72,21 %	Taux de couverture = 63,82 %		Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui proviennent de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 71,07 %	Part d'énergie non renouvelable consommée = 62,95 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	1,02 (GWh/million d'EUR)	0,78 (GWh/million d'EUR)		<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une	1,81 %	1,27%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur

		incidence négative sur ces zones				le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
						<u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024);
						Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1307,28 (T/million d'EUR CA)	3259,58 (T/million d'EUR CA)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	208,89 (Tonnes)	199,49 (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	0 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10
			Taux de couverture = 97,71 %	Taux de couverture = 90,76 %		

					principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
					<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			0,39 %	0,39%	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.
11.	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Taux de couverture = 65,87 %	Taux de couverture = 60,71%	Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.
12.	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	11,69 %	16,08 %	<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
13.	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33,02 %	33,54%	Analys de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
			Taux de couverture = 67,82 %	Taux de couverture = 56,42%	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du

						Conseil établi à 40%.  Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
						<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0,005 %	0 %		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).  Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (appliquée en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,01 %	0,03%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »  Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SP MTN RegS	Finance	2,19%	Italie
Ofi Invest ISR Credit Court Euro C		2,07%	
INTERNATIONAL GAME TECHNOLOGY PLC RegS	Consommation discrétionnaire	1,87%	États-Unis
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE NETHER	Santé	1,82%	Israël
BANCO DE CREDITO SOCIAL COOPERATIV MTN RegS	Finance	1,77%	Espagne
HOLDING DINFRASTRUCTURES DES METIE RegS	Finance	1,75%	France
VILMORIN & CIE SA RegS	Soins de santé	1,67%	France
ILIAD HOLDING SAS RegS	Services de communication	1,65%	France
CELANESE US HOLDINGS LLC	Biens et services industriels	1,59%	États-Unis
SCHAEFFLER AG MTN RegS	Consommation discrétionnaire	1,57%	Allemagne
FAURECIA SE RegS	Consommation discrétionnaire	1,56%	France
WP/AP TELECOM HOLDINGS RegS	Services de communication	1,56%	Pays-Bas
SHIBA BIDCO SPA RegS	Consommation discrétionnaire	1,54%	Italie
SOFTBANK GROUP CORP RegS	Services de communication	1,50%	Japon
OPTICS BIDCO SPA RegS	Services de communication	1,46%	Italie



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30 septembre 2025, le Fonds a **91,58%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

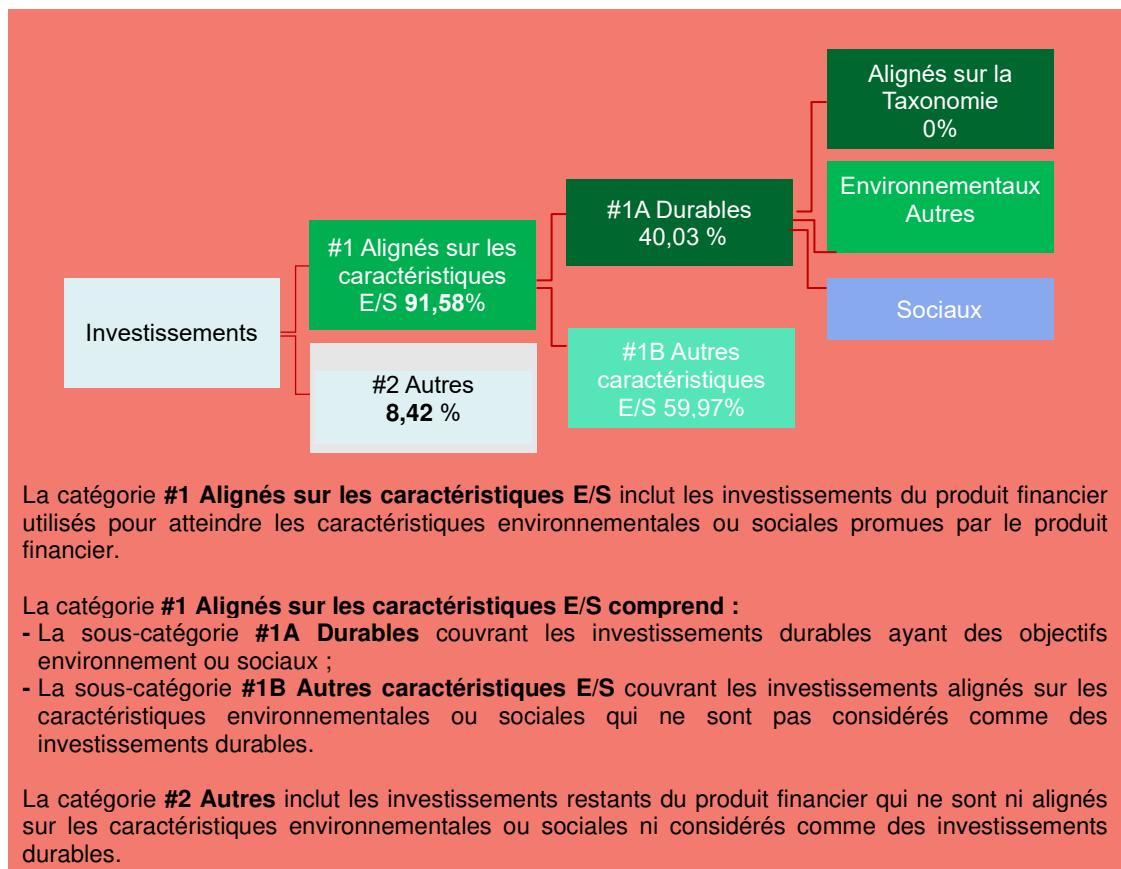
Le Fonds a **8,42%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **2,74%** de liquidités ;
- **0 %** de dérivés ;
- **5,67 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a 40,03% de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 65% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 35% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 25% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 11% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durables.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Secteurs	poids
Consommation discrétionnaire	19,10%
Finance	14,62%
Services de communication	12,21%
Biens et services industriels	12,12%
Industrie	12,02%
Soins de santé	7,75%
Immobilier	7,74%
Santé	6,26%
Services aux collectivités	3,76%
Autre	2,07%
Pétrole et gaz	1,48%
Technologies de l'information	0,85%
Autre	0,00%

### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :



### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>2</sup> ?

Oui

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

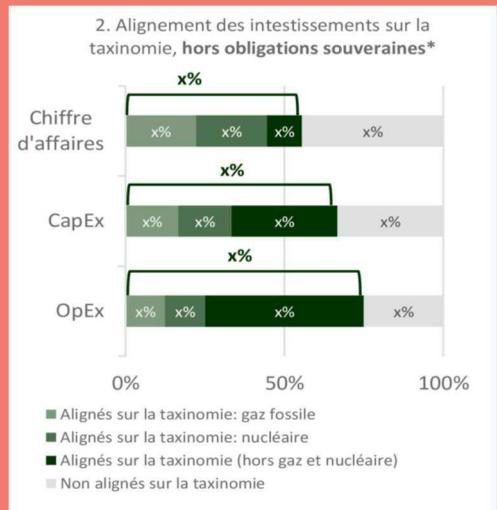
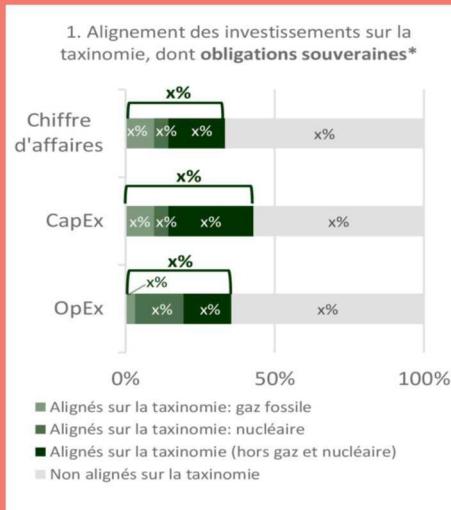
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

#### ☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

#### ● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

#### ● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



#### Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **17,30 %**.



#### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 9,82 %.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice Bloomberg Euro High Yield qui est cohérent avec la stratégie d'investissement du Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



# **UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 septembre 2025**

**UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

**Société de gestion**  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT  
127-129, quai du Président Roosevelt  
92130 Issy-les-Moulineaux

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027 relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

*Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de  
commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier*

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.01.14 10:01:12 +0100



## Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

		30/09/2025
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		-
<b>Titres financiers</b>		<b>126 038 461,23</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>		-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>		-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>		<b>123 432 086,03</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		123 432 086,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
<b>Titres de créances (D)</b>		-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>		<b>2 606 375,20</b>
OPCVM		2 606 375,20
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		-
Autres OPC et fonds d'investissements		-
<b>Dépôts (F)</b>		-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>		-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>		-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		-
Créances représentatives de titres donnés en garantie		-
Créances représentatives de titres financiers prêtés		-
Titres financiers empruntés		-
Titres financiers donnés en pension		-
Autres opérations temporaires		-
<b>Prêts (I)</b>		-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>		-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>		<b>126 038 461,23</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>		<b>9 263,14</b>
<b>Comptes financiers</b>		<b>3 607 478,24</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>		<b>3 616 741,38</b>
<b>Total Actif I+II</b>		<b>129 655 202,61</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

		30/09/2025
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital		124 187 843,46
Report à nouveau sur revenu net		4,16
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes		-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		-
Résultat net de l'exercice		5 255 802,36
<b>Capitaux propres</b>		<b>129 443 649,98</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>		-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>		<b>129 443 649,98</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>		-
Opérations de cession sur instruments financiers		-
Opérations temporaires sur titres financiers		-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>		-
<b>Emprunts (C)</b>		-
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>		-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>		-
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>		<b>211 552,63</b>
<b>Concours bancaires</b>		-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>		<b>211 552,63</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>		<b>129 655 202,61</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

30/09/2025

<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	6 560 724,50
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	52 455,18
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>6 613 179,68</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-3 500,00
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-3 500,00</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>6 609 679,68</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-1 843 724,91</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-1 843 724,91
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-1 843 724,91</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>4 765 954,77</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-168 288,64</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>4 597 666,13</b>

## Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

		30/09/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées		1 526 325,15
Frais de transactions externes et frais de cession		-23 176,78
Frais de recherche		-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		-
Indemnités d'assurance perçues		-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>		<b>1 503 148,37</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>		<b>-58 378,75</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>		<b>1 444 769,62</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles		-834 811,30
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises		-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>		<b>-834 811,30</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>		<b>48 177,91</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>		<b>-786 633,39</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>		-
<b>Impôt sur le résultat V</b>		-
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>		<b>5 255 802,36</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement du FCP consiste à sélectionner de manière discrétionnaire, au sein de l'univers d'investissement composé de 350 émetteurs environ, des obligations et autres titres de créance, libellés en euro, émis par des émetteurs privés (et accessoirement des émetteurs publics) ayant leur siège social situé dans toutes zones géographiques y compris des pays émergents ou des pays hors OCDE dans la limite de 10% de l'actif net. Le FCP a une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créances et à les détenir jusqu'à leur échéance.

Le FCP cherche ainsi à optimiser le taux actuel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2027.

Le gérant construit le portefeuille du FCP en recherchant une diversification des titres (chaque émetteur d'obligation sera limité 5% à de l'actif net et chaque émission sera limitée à 3% de l'actif net).

### Critères financiers :

Le processus de sélection des titres prendra ensuite appui sur :

- Une analyse « crédit » de l'émetteur reposant sur un examen détaillé de l'émetteur, y compris la compréhension des principaux risques liés au modèle, aux finances et aux politiques financières de l'émetteur. L'examen des états financiers repose sur une analyse détaillée des déclarations publiées et des discussions avec la direction concernant les politiques financières, les indicateurs de performance récents et les perspectives de performance future ;
- Une étude de la structure du titre ;
- Une étude comparative de la modélisation et du prix de revient du titre.

Une fois le portefeuille du FCP constitué, le gérant peut être amené à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs. Il procédera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, ou son profil de risque potentiel en fonction des nouvelles opportunités de marché et sur des émetteurs dont l'analyse fondamentale serait éventuellement remise en cause, sans cependant modifier significativement les caractéristiques de maturité du FCP.

Les titres nouvellement acquis en cours de vie viseront à respecter les mêmes critères de notation et de maturité que les titres acquis à la constitution du portefeuille du FCP.

La gestion du FCP sera conduite de telle sorte que la sensibilité aux taux demeure comprise entre 0 et 7. Compte-tenu de la stratégie du FCP, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.

Pendant la période de souscription et de constitution du portefeuille, le gérant se réserve la possibilité de rester investi à hauteur de 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire.

Une fois le portefeuille du FCP constitué, le gérant procèdera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, comme indiqué précédemment.

A l'échéance du FCP, soit le 31 décembre 2027, la société de gestion pourra faire le choix de fusionner le FCP, de le liquider ou de reconduire sa stratégie, sous réserve de l'agrément de l'AMF.

Dans la phase de désinvestissement du FCP, le recours aux instruments du marché monétaire sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	[0 ; 7]
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Euro : 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	Le FCP ne supportera aucun risque de change
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Toutes zones géographiques : jusqu'à 100% de l'actif net Pays-émergents ou pays hors OCDE : jusqu'à 10% de l'actif net

#### **Analyse des critères extra-financiers :**

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille (hors liquidités, OPC et produits dérivés) devra être supérieure à :

- 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « spéculative à haut rendement » (la « Poche High Yield ») ;
- 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « Investment Grade » (la « Poche Investment Grade »).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison comprenant les valeurs de l'indice Bloomberg Euro High Yield, que la société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf). Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Le Fonds n'est pas labélisé ISR.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable  
au cours des cinq derniers exercices**

	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024<sup>(1)</sup></b>	<b>15/05/2023<sup>(2)</sup></b>
<b>Actif net</b>			
en EUR	129 443 649,98	132 848 695,77	300 100,00
<b>Nombre de titres</b>			
Catégorie de parts A	1 074 613,0000	1 148 892,0000	3 001,0000
Catégorie de parts D	43 258,9885	45 025,9393	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>			
Catégorie de parts A en EUR	115,96	111,25	100,00
Catégorie de parts D en EUR	111,62	111,61 <sup>(3)</sup>	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>			
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	1,27	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>			
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	4,03	4,62	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>			
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>			
Catégorie de parts A en EUR	5,40	3,95	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-0,18	-

(1) Premier exercice

(2) Date de création

(3) La catégorie de parts D a été créée le 09/06/2023 avec une valeur nominale de EUR 100.

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIÉ)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et est datée de la veille.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

#### **Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles**

**Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

##### **Instruments financiers cotés**

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture des marchés du jour appelé J de calcul de la valeur liquidative, soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours d'ouverture (J)
- Zone Europe : cours de clôture (J-1)
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1)

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture de la veille du jour de l'évaluation communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

##### **OPC**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

##### **Titres de créance négociables**

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

##### **Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués à leur valeur probable de négociation, déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les produits de taux des émetteurs privés sont valorisés, à partir d'un modèle d'actualisation au prix de marché de la veille du jour de l'évaluation. A partir des cours d'un panel de contributeurs et des relevés des courbes de taux, un écart de signature « spread » est déterminé pour fixer le prix de marché du titre. A défaut de contributeurs, un écart de signature est estimé par la société de gestion à partir de titres comparables du même émetteur.

Dans l'hypothèse où la société de gestion estime que le cours coté n'est pas représentatif de la valeur de marché d'un titre, l'évaluation du titre relève de sa responsabilité en conformité avec les dispositions réglementaires.

#### Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

*Acquisitions et cessions temporaires de titres :*

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises (swaps)

Ces contrats sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

#### Les swaps d'indice et autres swaps

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Europe : au cours de compensation de (J-1)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

#### Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

#### Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

## Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

## Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

## Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

## Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

## Mécanisme de Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation ou de taxes.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans le FCP, la société de gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au FCP avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le FCP.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du FCP.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du FCP peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

#### **Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes et frais de fonctionnement et autres services**

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC de la société de gestion ne peut être supérieur à 1,41% TTC.

Seuls les frais de fonctionnement et autres services faisant l'objet de justificatifs unitaires pourront être facturés, dans la limite du taux maximum appliqué sur la base de l'actif net de 0,04% TTC, la société de gestion prenant à sa charge les frais dépassant ce taux maximum.

Les frais de fonctionnement et autres services correspondent aux :

- frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- frais des plateformes de distribution
- frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- frais liés aux informations particulières aux porteurs directs et indirects ;
- frais de commissariat aux comptes ;
- frais liés au dépositaire ;
- frais liés aux teneurs de compte ;
- frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable.

Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

#### **Description des frais de gestion indirects**

Le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés mais resteront non significatifs.

#### **Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables**

Néant

## Affectation des sommes distribuables

### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

#### Catégorie de parts A :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

#### Catégorie de parts D :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus nets comptabilisés à la date de la décision.

### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

#### Catégorie de parts A :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

#### Catégorie de parts D :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus nets comptabilisés à la date de la décision.

## Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

## Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

## Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

		30/09/2025
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>		<b>132 848 695,77</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)		-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)		-8 631 584,56
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation		4 765 954,77
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation		1 503 148,37
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation		-834 811,30
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		-207 753,07
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		-
Autres éléments		-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>		<b>129 443 649,98</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts A</b>		
Parts émises		-
Parts rachetées		74 279,0000
<b>Catégorie de parts D</b>		
Parts émises		-
Parts rachetées		1 766,9508

## Commissions

<b>Catégorie de parts A</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts D</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

## Caractéristiques des différentes catégories de parts

### FR001400FS23 - UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027 A

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation  
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

### FR001400FS31 - UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027 D

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Distribution  
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition		+/-	+/-	+/-
	+/-	+/-			
<b>Actif</b>					
Actions et valeurs assimilées	-		-		-
Opérations temporaires sur titres	-		-		-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-		-		-
Opérations temporaires sur titres	-		-		-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	-	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité		Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6
<b>Total</b>	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
					+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	123 432	115 931	7 501	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Comptes financiers	3 607	-	-	-	3 607
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>115 931</b>	<b>7 501</b>	-	<b>3 607</b>
<hr/>					
Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	1 466	4 562	94 923	19 347	3 135
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 607	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5 073</b>	<b>4 562</b>	<b>94 923</b>	<b>19 347</b>	<b>3 135</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b>		+/-	+/-	+/-	+/-
Montants exprimés en milliers					
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b>	<b>Investment Grade</b>	<b>Non Investment Grade</b>	<b>Non notés</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	19 495	101 826	2 110
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>19 495</b>	<b>101 826</b>	<b>2 110</b>

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	3 607	
CACEIS Bank	3 607	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés	-	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Dettes	-	
Collatéral espèces	-	
Concours bancaires	-	

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0011521525 OFI INVEST AM	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO C	France	Obligations	EUR	2 606
<b>Total</b>					<b>2 606</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025
<b>Créances</b>	
Coupons à recevoir	9 263,14
<b>Total créances</b>	<b>9 263,14</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-158 953,92
Rachats à payer	-52 297,96
Autre	-300,75
<b>Total dettes</b>	<b>-211 552,63</b>
<b>Total</b>	<b>-202 289,49</b>

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts A</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts D</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,41
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	-

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0011521525	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO C	2 288,00	1 139,15	2 606 375,20

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025
<b>Catégorie de parts A</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>4 423 242,62</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>4 423 242,62</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>4 423 242,62</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	4 423 242,62
<b>Total</b>	<b>4 423 242,62</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2025
<b>Catégorie de parts D</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>174 423,51</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>174 423,51</b>
Report à nouveau	4,16
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>174 427,67</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	174 333,72
Report à nouveau du revenu de l'exercice	93,95
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>174 427,67</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	43 258,9885
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,03
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025
<b>Catégorie de parts A</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 389 497,52</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>1 389 497,52</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 389 497,52</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1 389 497,52
<b>Total</b>	<b>1 389 497,52</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2025
<b>Catégorie de parts D</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>55 272,10</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>55 272,10</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>55 272,10</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	54 938,92
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	333,18
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>55 272,10</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	43 258,9885
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,27

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>					
<b>Actions et valeurs assimilées</b>					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
<b>Obligations convertibles en actions</b>					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
AEDAS HOMES OPCO SLU 4.0% 15/08/2026	Immobilier	EUR	1 260 000,00	1 281 023,35	0,99
AIR FR KLM 8.125% 31/05/2028	Transport	EUR	1 300 000,00	1 490 905,22	1,15
ALSTRIA OFFICE REITAG 1.5% 15/11/2027	Immobilier	EUR	1 800 000,00	1 742 307,77	1,35
ALTAREA COGEDIM 1.875% 17/01/2028	Immobilier	EUR	1 100 000,00	1 090 268,81	0,84
ARENA LUXEMBOURG FINANCE SARL 1.875% 01/02/2028	Finance/Assurance	EUR	1 550 000,00	1 512 336,00	1,17
AROUNDOWN 0.375% 15/04/2027	Immobilier	EUR	700 000,00	675 226,43	0,52
ASHLAND SERVICES BV 2.0% 30/01/2028	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 466 151,54	1,13
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 1.875% 12/02/2028	Transport	EUR	1 730 000,00	1 711 277,40	1,32
AVANTOR FUNDING 3.875% 15/07/2028	Finance/Assurance	EUR	1 260 000,00	1 270 532,24	0,98
AZELIS FINANCE NV 5.75% 15/03/2028	Finance/Assurance	EUR	1 740 000,00	1 795 578,33	1,39
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27/11/2031	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	2 222 485,46	1,72
BARRY CAL 3.75% 19/02/2028	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 140 814,22	0,88
BCP 1.125% 12/02/2027 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 402 670,03	1,08
BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15/02/2029	Admin. privée	EUR	300 000,00	312 932,58	0,24
CAIXA CENTRAL DE CREDITO AGRICOLA MUTUO 8.375% 04/07/2027	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 274 851,38	0,98
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29/05/2028	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 805 381,44	1,39
CANPACK SA EASTERN PA LAND INVEST HLDG 2.375% 01/11/2027	Manufacture	EUR	1 000 000,00	995 483,34	0,77
CEDACRI MERGE Eurib3+5.5% 15/05/2028	IT/Communication	EUR	1 050 000,00	1 073 524,15	0,83
CEETRUS FRANCE SA 2.75% 26/11/2026	Immobilier	EUR	1 600 000,00	1 622 399,76	1,25
CELANESE US HOLDINGS LLC 2.125% 01/03/2027	Manufacture	EUR	2 000 000,00	2 000 507,31	1,55
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15/01/2028	Manufacture	EUR	1 010 000,00	1 013 255,29	0,78
CIRSA FINANCE INTL SARL 4.5% 15/03/2027	Finance/Assurance	EUR	1 510 000,00	1 514 554,78	1,17
CMZB FRANCFOR 0.875% 22/01/2027	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	493 381,92	0,38
CONSTELLIUM SE 3.125% 15/07/2029	Manufacture	EUR	1 000 000,00	980 884,04	0,76
COTY 4.5% 15/05/2027	Manufacture	EUR	1 403 000,00	1 456 173,57	1,12
CPI PROPERTY GROUP 2.875% 23/04/2027	Immobilier	EUR	1 200 000,00	1 206 048,91	0,93
CROWN EU HLD 5.0% 15/05/2028	Finance/Assurance	EUR	950 000,00	1 014 117,69	0,78
DERICHEBOURG 2.25% 15/07/2028	Eau/Déchets	EUR	970 000,00	947 187,93	0,73

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DRAX FIN 2.625% 01/11/2025	Finance/Assurance	EUR	1 450 000,00	1 465 564,97	1,13
ENERGIA GROUP ROI HOLDINGS DAC 6.875% 31/07/2028	Energie	EUR	1 600 000,00	1 665 118,16	1,29
FASTIGHETS AB BALDER 1.25% 28/01/2028	Immobilier	EUR	1 280 000,00	1 242 913,01	0,96
FORVIA 3.75% 15/06/2028	Manufacture	EUR	1 950 000,00	1 972 352,05	1,52
GRUENENTHAL 4.125% 15/05/2028	Manufacture	EUR	730 000,00	745 125,32	0,58
GRUENENTHAL 4.125% 15/05/2028	Manufacture	EUR	800 000,00	816 575,69	0,63
HEIMSTADEN BOSTAD AB 1.375% 03/03/2027	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	890 141,71	0,69
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.5% 06/04/2027	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	2 203 233,41	1,70
HUHTAMAKI OYJ 4.25% 09/06/2027	Manufacture	EUR	300 000,00	311 148,34	0,24
ICELAND BOND Eurib3+5.5% 15/12/2027	Finance/Assurance	EUR	1 195 000,00	1 218 630,21	0,94
ILIAS HOLDING SAS 5.625% 15/10/2028	IT/Communication	EUR	2 000 000,00	2 082 895,57	1,61
INTL GAME TECHNOLOGY 2.375% 15/04/2028	Culture	EUR	2 360 000,00	2 357 193,53	1,82
IQVIA 2.25% 15/03/2029	Science/Technologie	EUR	400 000,00	387 410,02	0,30
IQVIA 2.875% 15/06/2028	Science/Technologie	EUR	1 160 000,00	1 158 575,07	0,90
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06/02/2028	Manufacture	EUR	550 000,00	594 419,20	0,46
JAGUAR LAND ROVER 6.875% 15/11/2026	Manufacture	EUR	700 000,00	742 715,81	0,57
KAIXO BONDCO TELECOM 5.125% 30/09/2029	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 827 517,09	1,41
LOARRE INVESTMENTS SARL 6.5% 15/05/2029	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 588 607,76	1,23
LOXAM SAS 6.375% 15/05/2028 EMTN	Admin. privée	EUR	400 000,00	423 411,68	0,33
MAHLESTIFTUNG 2.375% 14/05/2028	Manufacture	EUR	1 600 000,00	1 539 968,98	1,19
MONTE PASCHI 1.875% 09/01/2026	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	708 246,52	0,55
MONTE PASCHI E12R+5.005% 18/01/2028	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 760 494,53	2,13
NEXANS 5.5% 05/04/2028	Manufacture	EUR	1 000 000,00	1 085 492,94	0,84
NEXI 1.625% 30/04/2026	Finance/Assurance	EUR	1 210 000,00	1 211 622,82	0,94
NISSAN MOTOR 2.652% 17/03/2026	Manufacture	EUR	800 000,00	809 973,95	0,63
NOMAD FOODS BOND 2.5% 24/06/2028	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 179 097,18	0,91
OEG FINANCE 7.25% 27/09/2029	Finance/Assurance	EUR	414 000,00	433 926,41	0,34
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	Manufacture	EUR	1 490 000,00	1 574 508,69	1,22
OPTICS BID 6.875% 15/02/2028	Finance/Assurance	EUR	1 709 000,00	1 842 854,18	1,42
ORANO 5.375% 15/05/2027 EMTN	Manufacture	EUR	900 000,00	951 850,44	0,74
ORGANON CO ORGANON FOREIGN DEBT COI 2.875% 30/04/2028	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 482 287,40	1,15
PAPREC 3.5% 01/07/2028	Finance/Assurance	EUR	1 030 000,00	1 033 480,90	0,80
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15/09/2026	Finance/Assurance	EUR	550 000,00	550 925,43	0,43
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25/04/2028	Finance/Assurance	EUR	1 390 000,00	1 513 616,35	1,17
PIAGGIO 6.5% 05/10/2030	Manufacture	EUR	829 000,00	912 168,83	0,70
PICARD BOND 5.5% 01/07/2027	Finance/Assurance	EUR	1 220 000,00	1 242 070,71	0,96
PLAYTECH 5.875% 28/06/2028	Culture	EUR	1 650 000,00	1 724 575,91	1,33
PRIMO WATER HOLDINGS INCORPORATION 3.875% 31/10/2028	Finance/Assurance	EUR	969 000,00	986 116,02	0,76

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RCI BANQUE 3.5% 17/01/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 037 664,06	0,80
RENAULT 2.5% 01/04/2028 EMTN	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 501 902,03	1,16
REXEL 2.125% 15/06/2028	Commerce	EUR	720 000,00	707 156,50	0,55
REXEL 2.125% 15/12/2028	Commerce	EUR	700 000,00	682 573,46	0,53
ROLLS ROYCE 1.625% 09/05/2028	Manufacture	EUR	630 000,00	619 487,88	0,48
SAIPEM FINANCE INTL BV 3.125% 31/03/2028	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 429 529,17	1,10
SAPPI PAPIER 3.625% 15/03/2028	Manufacture	EUR	900 000,00	901 474,49	0,70
SCHAEFFLER AG 4.25% 01/04/2028	Manufacture	EUR	1 900 000,00	1 973 346,92	1,52
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15/11/2028	Eau/Déchets	EUR	1 170 000,00	1 139 070,67	0,88
SHIBA BID 4.5% 31/10/2028	Commerce	EUR	1 900 000,00	1 947 804,10	1,50
SOFTBANK GROUP 2.875% 06/01/2027	IT/Communication	EUR	1 880 000,00	1 886 601,13	1,46
SOFTBANK GROUP 5.0% 15/04/2028	IT/Communication	EUR	400 000,00	421 161,17	0,33
SPCM 2.625% 01/02/2029	Finance/Assurance	EUR	1 670 000,00	1 651 865,19	1,28
SYNTHOS 2.5% 07/06/2028	Manufacture	EUR	1 100 000,00	1 054 101,04	0,81
TELENET FINANCE LUX NOTE 3.5% 01/03/2028	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 713 863,51	1,32
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15/04/2028	Finance/Assurance	EUR	790 000,00	839 197,06	0,65
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 3.75% 09/05/2027	Finance/Assurance	EUR	2 240 000,00	2 293 319,84	1,77
UGI INTL LLC 2.5% 01/12/2029	Commerce	EUR	1 690 000,00	1 613 210,69	1,25
UNICAJA BANCO SA E 7.25% 15/11/2027	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 670 039,57	1,29
UNITED GROUP BV 4.0% 15/11/2027	IT/Communication	EUR	1 000 000,00	322 580,93	0,25
VALEO 5.375% 28/05/2027 EMTN	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 578 904,57	1,22
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15/10/2027	Manufacture	EUR	1 540 000,00	1 317 428,30	1,02
VERTICAL MID 4.375% 15/07/2027	Finance/Assurance	EUR	960 000,00	970 572,79	0,75
VF 0.25% 25/02/2028	Manufacture	EUR	1 000 000,00	920 365,24	0,71
VILMORIN ET CIE 1.375% 26/03/2028	Agriculture	EUR	2 200 000,00	2 110 281,22	1,63
VOLVO CAR AB 2.5% 07/10/2027	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 529 007,58	1,18
VZ VENDOR FINANCING BV 2.875% 15/01/2029	Finance/Assurance	EUR	1 820 000,00	1 741 974,62	1,35
WHIRLPOOL EMEA FINANCE SARL 0.5% 20/02/2028	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	747 069,87	0,58
WPAP TELECOM HOLDINGS III BV 5.5% 15/01/2030	Finance/Assurance	EUR	1 930 000,00	1 970 684,73	1,52
ZF EUROPE FINANCE BV 2.5% 23/10/2027	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 390 760,02	1,07
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>2 606 375,20</b>	<b>2,01</b>
OPCVM				2 606 375,20	2,01
OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO C	Finance/Assurance	EUR	2 288,00	2 606 375,20	2,01
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>126 038 461,23</b>	<b>97,37</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	126 038 461,23
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	3 616 741,38
Autres passifs (-)	-211 552,63
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>129 443 649,98</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**30 septembre 2024**

## Bilan au 30 septembre 2024 (en euros)

### BILAN ACTIF

	30/09/2024 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>133 183 852,20</b>	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>133 183 852,20</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	133 183 852,20	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>26 907,43</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	26 907,43	-
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Liquidités	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>133 210 759,63</b>	-

(1) Premier exercice

## Bilan au 30 septembre 2024 (en euros)

### BILAN PASSIF

	30/09/2024 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>128 106 197,74</b>	-
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-259 942,15	-
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	5 002 440,18	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>132 848 695,77</b>	-
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>161 665,20</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	161 665,20	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>200 398,66</b>	-
Concours bancaires courants	200 398,66	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>133 210 759,63</b>	-

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(1) Premier exercice

## Hors bilan (en euros)

	30/09/2024 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>	-	-
<b>Engagements de gré à gré</b>	-	-
<b>Autres engagements</b>	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>	-	-
<b>Engagements de gré à gré</b>	-	-
<b>Autres engagements</b>	-	-

(1) Premier exercice

## Compte de résultat (en euros)

	30/09/2024 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	49 168,91	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 265 362,82	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>6 314 531,73</b>	-
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	1 750,00	-
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>1 750,00</b>	-
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>6 312 781,73</b>	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 847 413,41	-
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>4 465 368,32</b>	-
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	537 071,86	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>5 002 440,18</b>	-

(1) Premier exercice

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

L'exercice clos le 30 septembre 2024 est le premier exercice du fonds d'une durée de 17 mois et 15 jours.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et est datée de la veille.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

### Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

#### Instruments financiers cotés

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture des marchés du jour appelé J de calcul de la valeur liquidative, soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours d'ouverture (J)
- Zone Europe : cours de clôture (J-1)
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1)

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture de la veille du jour de l'évaluation communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

### Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

### Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués à leur valeur probable de négociation, déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les produits de taux des émetteurs privés sont valorisés, à partir d'un modèle d'actualisation au prix de marché de la veille du jour de l'évaluation. A partir des cours d'un panel de contributeurs et des relevés des courbes de taux, un écart de signature « spread » est déterminé pour fixer le prix de marché du titre. A défaut de contributeurs, un écart de signature est estimé par la société de gestion à partir de titres comparables du même émetteur.

Dans l'hypothèse où la société de gestion estime que le cours coté n'est pas représentatif de la valeur de marché d'un titre, l'évaluation du titre relève de sa responsabilité en conformité avec les dispositions réglementaires.

### Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

*Acquisitions et cessions temporaires de titres :*

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises (swaps)

Ces contrats sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

### Les swaps d'indice et autres swaps

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Europe : au cours de compensation de (J-1)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

### Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

### **Devises**

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

### **Description des engagements hors-bilan**

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

### **Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes**

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

### **Comptabilisation des frais de transaction**

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

### **Mécanisme de Swing Pricing**

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation ou de taxes.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans le FCP, la société de gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au FCP avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le FCP.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du FCP.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du FCP peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

#### **Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes et frais de fonctionnement et autres services**

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC de la société de gestion ne peut être supérieur à 1,41% TTC.

Seuls les frais de fonctionnement et autres services faisant l'objet de justificatifs unitaires pourront être facturés, dans la limite du taux maximum appliqué sur la base de l'actif net de 0,04% TTC, la société de gestion prenant à sa charge les frais dépassant ce taux maximum.

Les frais de fonctionnement et autres services correspondent aux :

- frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- frais des plateformes de distribution
- frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- frais liés aux informations particulières aux porteurs directs et indirects ;
- frais de commissariat aux comptes ;
- frais liés au dépositaire ;
- frais liés aux teneurs de compte ;
- frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable.

Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

#### **Description des frais de gestion indirects**

Le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés mais resteront non significatifs.

#### **Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables**

Néant

## Affectation des sommes distribuables

### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

#### Catégorie de part A :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

#### Catégorie de part D :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus nets comptabilisés à la date de la décision.

### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

#### Catégorie de part A :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

#### Catégorie de part D :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus nets comptabilisés à la date de la décision.

## Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

## Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

## Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

## Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	30/09/2024 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Actif net en début d'exercice</b>		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	126 857 889,50	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 235 030,70	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	795 197,37	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 064 911,66	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-76 600,09	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 106 783,03	-
Différence d'estimation exercice N	7 106 783,03	-
Différence d'estimation exercice N - 1	-	-
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N - 1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 465 368,32	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>132 848 695,77</b>	-

(1) Premier exercice

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>133 183 852,20</b>	<b>100,25</b>
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	133 183 852,20	100,25
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	128 698 053,85	96,88	-	-	4 485 798,35	3,38	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	200 398,66	0,15

## Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 318 162,79	0,99	926 045,85	0,70	49 919 330,89	37,58	66 137 591,12	49,78	14 882 721,55	11,20
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	200 398,66	0,15	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	%	%	%	%
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

## Répartition par devise (suite)

	%	%	%	%
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	30/09/2024 <sup>(1)</sup>
<b>Créances</b>	
Coupons à recevoir	26 907,43
<b>Total créances</b>	<b>26 907,43</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-159 744,59
Autre	-1 920,61 <sup>(2)</sup>
<b>Total dettes</b>	<b>-161 665,20</b>
<b>Total</b>	<b>-134 757,77</b>

(1) Premier exercice

(2) Provision frais RTO

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts A</b>	
Parts émises	1 194 643,0000 <sup>(3)</sup>
Parts rachetées	45 751,0000
<b>Catégorie de parts D</b>	
Parts émises	47 656,6049 <sup>(4)</sup>
Parts rachetées	2 630,6656

(3) Le fonds et la catégorie de parts A ont été créés le 15/05/2023.

(4) La catégorie de parts D a été créée le 09/06/2023.

## Commissions

<b>Catégorie de parts A</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts D</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts A</b>			
Pourcentage de frais de gestion fixes			1,41 <sup>(5)</sup>
Commission de performance (frais variables)			-
Rétrocession de frais de gestion			-
<b>Catégorie de parts D</b>			
Pourcentage de frais de gestion fixes			1,41 <sup>(6)</sup>
Commission de performance (frais variables)			-
Rétrocession de frais de gestion			-

(5) Le fonds et la catégorie de parts A ayant été créés le 15/05/2023, le taux présenté a été annualisé.

(6) La catégorie de parts D ayant été créée le 09/06/2023, le taux présenté a été annualisé.

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
	<b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>			
	Néant			
	<b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>			
	Néant			

## Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
	Néant			

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	30/09/2024 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Catégorie de parts A</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4 794 416,06 <sup>(7)</sup>	-
<b>Total</b>	<b>4 794 416,06</b>	-
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 794 416,06	-
<b>Total</b>	<b>4 794 416,06</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	30/09/2024 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Catégorie de parts D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	208 024,12 <sup>(8)</sup>	-
<b>Total</b>	<b>208 024,12</b>	-
<b>Affectation</b>		
Distribution	208 019,84	-
Report à nouveau de l'exercice	4,28	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>208 024,12</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	45 025,9393	-
Distribution unitaire	4,62	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(1) Premier exercice

(7) Le fonds et la catégorie de parts A ont été créés le 15/05/2023.

(8) La catégorie de parts D a été créée le 09/06/2023.

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	30/09/2024 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Catégorie de parts A</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-251 703,27 <sup>(9)</sup>	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-251 703,27</b>	-
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-251 703,27	-
<b>Total</b>	<b>-251 703,27</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	30/09/2024 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Catégorie de parts D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 238,88 <sup>(10)</sup>	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-8 238,88</b>	-
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8 238,88	-
<b>Total</b>	<b>-8 238,88</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	45 025,9393	-
Distribution unitaire	-	-

(1) Premier exercice

(9) Le fonds et la catégorie de parts A ont été créés le 15/05/2023.

(10) La catégorie de parts D a été créée le 09/06/2023.

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC  
au cours des cinq derniers exercices (en euros)**

	<b>30/09/2024<sup>(1)</sup></b>	<b>15/05/2023<sup>(11)</sup></b>
<b>Actif net</b>		
en EUR	132 848 695,77	300 100,00
<b>Nombre de titres</b>		
Catégorie de parts A	1 148 892,0000	3 001,0000
Catégorie de parts D	45 025,9393	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>		
Catégorie de parts A en EUR	111,25	100,00
Catégorie de parts D en EUR	111,61 <sup>(12)</sup>	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>		
Catégorie de parts A en EUR	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>		
Catégorie de parts A en EUR	-	-
Catégorie de parts D en EUR	4,62	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>		
Catégorie de parts A en EUR	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>		
Catégorie de parts A en EUR	3,95	-
Catégorie de parts D en EUR	-0,18	-

(1) Premier exercice

(11) Date de création

(12) La catégorie de parts D a été créée le 09/06/2023 avec une valeur nominale de EUR 100.

## Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>			-	-
<i>Actions et valeurs assimilées</i>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>			133 183 852,20	100,25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			133 183 852,20	100,25
AEDAS HOMES OPCO SLU 4,0% 15/08/2026	EUR	1 260 000,00	1 281 517,12	0,96
AIR FR KLM 8,125% 31/05/2028	EUR	900 000,00	1 043 431,20	0,79
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 4,875% 30/10/2026	EUR	1 100 000,00	1 131 448,70	0,85
ALSTRIA OFFICE REITAG 1,5% 15/11/2027	EUR	1 200 000,00	1 109 712,95	0,84
ALTAREA COGEDIM 1,875% 17/01/2028	EUR	1 100 000,00	1 038 869,71	0,78
ARENA LUXEMBOURG FINANCE SARL 1,875% 01/02/2028	EUR	1 050 000,00	990 470,55	0,75
AROUNDOWN 0,375% 15/04/2027	EUR	1 500 000,00	1 376 300,22	1,04
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 1,875% 12/02/2028	EUR	1 030 000,00	986 885,00	0,74
AVANTOR FUNDING 3,875% 15/07/2028	EUR	1 260 000,00	1 266 629,13	0,95
AZELIS FINANCE NV 5,75% 15/03/2028	EUR	1 440 000,00	1 493 817,30	1,12
BANCO BPM 6,0% 13/09/2026 EMTN	EUR	1 150 000,00	1 217 209,70	0,92
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5,25% 27/11/2031	EUR	2 100 000,00	2 195 466,77	1,65
BCP 1,125% 12/02/2027 EMTN	EUR	1 400 000,00	1 374 525,85	1,03
BCP 3,871% 27/03/2030 EMTN	EUR	1 300 000,00	1 319 324,42	0,99
BENTELER INTL 9,375% 15/05/2028	EUR	1 650 000,00	1 757 834,99	1,32
BOELS TOPHOLDING BV 6,25% 15/02/2029	EUR	1 000 000,00	1 046 469,23	0,79
CAB SELAS 3,375% 01/02/2028	EUR	1 080 000,00	1 006 824,57	0,76
CAIXA CENTRAL DE CREDITO AGRICOLA MUTUO 8,375% 04/07/2027	EUR	1 200 000,00	1 318 533,55	0,99
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5,625% 29/05/2028	EUR	1 000 000,00	1 045 832,88	0,79
CATALENT PHARMA SOLUTIONS 2,375% 01/03/2028	EUR	1 500 000,00	1 479 150,02	1,11
CEDACRI MERGE Eurib3+5,5% 15/05/2028	EUR	1 050 000,00	1 067 138,13	0,80
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4,375% 15/01/2028	EUR	1 610 000,00	1 595 828,58	1,20
CHROME BIDCO SAS 3,5% 31/05/2028	EUR	870 000,00	746 680,76	0,56
CIDRON AIDA FINCO SARL 5,0% 01/04/2028	EUR	1 010 000,00	1 006 452,21	0,76
CIRSA FINANCE INTL SARL 4,5% 15/03/2027	EUR	1 510 000,00	1 505 072,07	1,13
CITYCON TREASURY BV 2,375% 15/01/2027	EUR	792 000,00	778 126,73	0,59
CMZB FRANCFOORT 0,875% 22/01/2027	EUR	600 000,00	575 632,12	0,43
COTY 4,5% 15/05/2027	EUR	403 000,00	416 839,90	0,31
CPI PROPERTY GROUP 1,625% 23/04/2027	EUR	800 000,00	756 410,65	0,57
CROWN EU HLD 5,0% 15/05/2028	EUR	750 000,00	797 018,96	0,60
CTEC II 5,25% 15/02/2030	EUR	1 330 000,00	1 245 111,74	0,94
CULLINAN HOLDCO SCSP 4,625% 15/10/2026	EUR	630 000,00	570 389,34	0,43
DERICHEBOURG 2,25% 15/07/2028	EUR	970 000,00	925 560,05	0,70
DOVALUE 3,375% 31/07/2026	EUR	1 270 000,00	1 232 464,18	0,93

## Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DRAX FIN 2.625% 01/11/2025	EUR	950 000,00	946 385,22	0,71
DUFRY ONE BV 3.375% 15/04/2028	EUR	1 230 000,00	1 236 003,85	0,93
EASYJET FINCO BV 1.875% 03/03/2028	EUR	1 130 000,00	1 098 459,42	0,83
EDREAMS ODIGEO 5.5% 15/07/2027	EUR	1 810 000,00	1 842 171,15	1,39
ENERGIA GROUP ROI HOLDINGS DAC 6.875% 31/07/2028	EUR	1 300 000,00	1 369 542,77	1,03
ERAMET 7.0% 22/05/2028	EUR	900 000,00	944 582,45	0,71
EUTELT 2.25% 13/07/2027	EUR	1 800 000,00	1 586 846,49	1,19
FASTIGHETS AB BALDER 1.25% 28/01/2028	EUR	780 000,00	730 228,68	0,55
FONCIA MANAGEMENT SASU 7.75% 31/03/2028	EUR	1 610 000,00	1 568 402,08	1,18
FORVIA 3.75% 15/06/2028	EUR	1 450 000,00	1 411 588,21	1,06
GAMENET GROUP 7.125% 01/06/2028	EUR	200 000,00	215 732,34	0,16
GOLDSTORY SAS Eurib3+4.0% 01/02/2030	EUR	800 000,00	812 433,62	0,61
GRUENENTHAL 4.125% 15/05/2028	EUR	500 000,00	508 037,38	0,38
GRUENENTHAL 4.125% 15/05/2028	EUR	730 000,00	741 734,57	0,56
HEIMSTADEN BOSTAD AB 1.375% 03/03/2027	EUR	900 000,00	841 768,29	0,63
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.5% 06/04/2027	EUR	900 000,00	930 301,35	0,70
HP PELZER 9.5% 01/04/2027	EUR	800 000,00	796 622,31	0,60
HUHTAMAKI OYJ 4.25% 09/06/2027	EUR	300 000,00	308 822,43	0,23
ICELAND BOND Eurib3+5.5% 15/12/2027	EUR	1 195 000,00	1 233 355,70	0,93
IHO VERWALTUNGS 3.875% 15/05/2027	EUR	1 410 000,00	1 424 609,72	1,07
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15/10/2028	EUR	2 000 000,00	2 087 663,26	1,57
INTL GAME TECHNOLOGY 2.375% 15/04/2028	EUR	960 000,00	930 902,06	0,70
IPD 3 BV 8.0% 15/06/2028	EUR	1 190 000,00	1 290 202,21	0,97
IQVIA 2.875% 15/06/2028	EUR	1 160 000,00	1 136 559,39	0,86
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06/02/2028	EUR	550 000,00	599 800,40	0,45
ITELYUM REGENERATION 4.625% 01/10/2026	EUR	1 160 000,00	1 175 678,63	0,88
JAGUAR LAND ROVER 6.875% 15/11/2026	EUR	700 000,00	759 256,74	0,57
KAIXO BONDCO TELECOM 5.125% 30/09/2029	EUR	1 400 000,00	1 405 392,57	1,06
KANE BID 5.0% 15/02/2027	EUR	600 000,00	598 436,93	0,45
KAPLA 3.375% 15/12/2026	EUR	550 000,00	552 090,42	0,42
KAPLA 3.375% 15/12/2026	EUR	280 000,00	281 064,21	0,21
LABORATOIRE EIMER SELARL 5.0% 01/02/2029	EUR	530 000,00	461 171,74	0,35
LHMC FINCO 2 SARL 7.25% 02/10/2025	EUR	400 000,00	246 065,70	0,19
LOARRE INVESTMENTS SARL 6.5% 15/05/2029	EUR	1 500 000,00	1 602 034,20	1,21
LOXAM SAS 4.5% 15/04/2027	EUR	1 270 000,00	1 260 244,72	0,95
LSF XI MAGPIE BIDCO SARL 7.25% 30/06/2027	EUR	1 360 000,00	1 342 893,87	1,01
MAHLESTIFTUNG 2.375% 14/05/2028	EUR	1 600 000,00	1 400 916,94	1,05
MONITCHEM HOLDCO 3 8.75% 01/05/2028	EUR	1 200 000,00	1 264 133,79	0,95
MONTE PASCHI 1.875% 09/01/2026	EUR	700 000,00	694 717,36	0,52
MONTE PASCHI EUSA5+5.005% 18/01/2028	EUR	1 200 000,00	1 372 870,90	1,03
NCG BAN 4.625% 07/04/2030	EUR	1 700 000,00	1 739 713,82	1,31
NEXI 1.625% 30/04/2026	EUR	1 210 000,00	1 183 318,64	0,89
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21/08/2026	EUR	1 500 000,00	1 599 408,53	1,20

## Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
OEG FINANCE 7.25% 27/09/2029	EUR	414 000,00	422 344,84	0,32
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	EUR	990 000,00	1 055 230,14	0,79
ONTEX GROUP NV 3.5% 15/07/2026	EUR	1 460 000,00	1 460 705,28	1,10
OPTICS BID 6.875% 15/02/2028	EUR	909 000,00	998 129,76	0,75
ORANO 5.375% 15/05/2027 EMTN	EUR	900 000,00	964 111,56	0,73
PAPREC 3.5% 01/07/2028	EUR	230 000,00	225 109,26	0,17
PAPREC 6.5% 17/11/2027	EUR	230 000,00	249 229,85	0,19
PAPREC 7.25% 17/11/2029	EUR	1 000 000,00	1 090 092,34	0,82
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15/09/2026	EUR	1 050 000,00	1 054 417,06	0,79
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25/04/2028	EUR	1 290 000,00	1 423 077,28	1,07
PIAGGIO 6.5% 05/10/2030	EUR	1 529 000,00	1 670 447,44	1,26
PICARD BOND 5.375% 01/07/2027	EUR	1 520 000,00	1 523 082,76	1,15
PLAYTECH 5.875% 28/06/2028	EUR	1 650 000,00	1 729 485,07	1,30
PROSUS NV 1.207% 19/01/2026 EMTN	EUR	1 210 000,00	1 187 999,46	0,89
QPARK HOLDING I BV 2.0% 01/03/2027	EUR	680 000,00	658 018,31	0,50
REXEL 2.125% 15/06/2028	EUR	720 000,00	693 292,06	0,52
ROLLS ROYCE 1.625% 09/05/2028	EUR	930 000,00	889 142,97	0,67
SAZKA GROUP AS 3.875% 15/02/2027	EUR	1 450 000,00	1 447 580,15	1,09
SCHAEFFLER AG 4.5% 14/08/2026	EUR	500 000,00	510 045,87	0,38
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15/11/2028	EUR	670 000,00	637 304,80	0,48
SHIBA BID 4.5% 31/10/2028	EUR	1 600 000,00	1 579 319,34	1,19
SIGMA HOLDCO BV 5.75% 15/05/2026	EUR	320 000,00	185 053,60	0,14
SOFTBANK GROUP 2.875% 06/01/2027	EUR	1 880 000,00	1 848 670,75	1,39
SOFTBANK GROUP 5.0% 15/04/2028	EUR	400 000,00	414 579,21	0,31
SPCM 2.625% 01/02/2029	EUR	770 000,00	733 168,26	0,55
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31/10/2026	EUR	1 200 000,00	1 230 346,47	0,93
SYNTHOMER 3.875% 01/07/2025	EUR	920 000,00	926 045,85	0,70
TAP TRANSPORTES AEREOS 5.625% 02/12/2024	EUR	1 300 000,00	1 318 162,79	0,99
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 6.875% 15/02/2028	EUR	641 000,00	701 024,46	0,53
TELENET FINANCE LUX NOTE 3.5% 01/03/2028	EUR	700 000,00	694 978,00	0,52
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15/04/2028	EUR	1 290 000,00	1 379 927,10	1,04
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 3.75% 09/05/2027	EUR	1 540 000,00	1 553 748,38	1,17
TRIVIUM PACKAGING FINANCE BV 3.75% 15/08/2026	EUR	600 000,00	601 365,20	0,45
UGI INTL LLC 2.5% 01/12/2029	EUR	1 590 000,00	1 489 845,90	1,12
UNICAJA BANCO SA E 7.25% 15/11/2027	EUR	1 500 000,00	1 709 408,52	1,29
UNITED GROUP BV 4.0% 15/11/2027	EUR	1 700 000,00	1 689 537,57	1,27
VALEO 5.375% 28/05/2027 EMTN	EUR	1 300 000,00	1 365 582,78	1,03
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15/10/2027	EUR	1 540 000,00	1 683 026,80	1,27
VERTICAL MID 4.375% 15/07/2027	EUR	960 000,00	961 464,05	0,72
VILMORIN ET CIE 1.375% 26/03/2028	EUR	1 800 000,00	1 622 695,27	1,22
VZ VENDOR FINANCING BV 2.875% 15/01/2029	EUR	1 520 000,00	1 424 739,81	1,07
WEBUILD 3.875% 28/07/2026	EUR	1 450 000,00	1 461 966,37	1,10
WPAP TELECOM HOLDINGS III BV 5.5% 15/01/2030	EUR	1 930 000,00	1 914 892,93	1,44

## Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ZF EUROPE FINANCE BV 2.5% 23/10/2027	EUR	600 000,00	574 312,19	0,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<i>Titres de créances</i>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<i>Organismes de placement collectif</i>			-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>			-	-
<i>Contrats financiers</i>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
<i>Autres instruments financiers</i>			-	-
<b>Créances</b>			<b>26 907,43</b>	<b>0,02</b>
<b>Dettes</b>			<b>-161 665,20</b>	<b>-0,12</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-200 398,66</b>	<b>-0,15</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>132 848 695,77</b>	<b>100,00</b>